



**MAIRIE**  
**DE**  
**SAINT IGNY DE ROCHE**  
(71 170 - Saône-et-Loire)  
Tel : 03.85.26.35.12  
Mail : [mairie.st-ign-y-de-roche@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-ign-y-de-roche@wanadoo.fr)

A Saint Igny de Roche, le 19 février 2024

### **CONVOCAATION**

Cher(e) collègue,  
J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire :

**Le lundi 26 février, à 19 h 00**  
**En mairie**

### **ORDRE DU JOUR**

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 janvier 2024.

Point n° 2 : Compte-rendu des délégations exercées par M. le Maire.

Point n° 3 : Bail Micro-Crèche et portes-ouvertes du 15 mars 2024.

Point n° 4 : Points budgets : reprises des résultats, orientations 2024 et détermination des dates des Commissions Finances (Echange de parcelles boisées Chauffailles, terrain pétanque communale, diagnostic voirie, réfection chemin de la Diligence, sonomètre Salle Polyvalente, calvaires RD 83 et aux Traives....).

Point n° 5 : Bon d'achat Restaurants du Cœur.

Point n° 6 : Convention entretien voirie communautaire 2024.

Point n° 7 : Mise en concurrence participation pour la couverture du risque prévoyance et santé, avec le CDG71.

Point n° 8 : Elections européennes 9 juin 2024.

Questions diverses :

Ateliers partagés 5 avril 2024, animés par le CAUE, pour le projet du centre-bourg.  
Don et remerciements Dun Sornin Chauffailles Brionnais.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire, **Fabrice DEJOUX**

**En cas d'absence, merci de compléter et retourner ce coupon en mairie**

Je soussigné  
pour la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2024. A Saint Igny de Roche, le

donne pouvoir à

Signature



**MAIRIE DE  
SAINT IGNY DE ROCHE**  
Tel : 03.85.26.35.12  
Mail : [mairie.st-igny-de-roche@wanadoo.fr](mailto:mairie.st-igny-de-roche@wanadoo.fr)

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Fabrice Dejoux, Maire.

Etaient présents : MM. et Mmes Audet Lydie, Regard Frédéric, Accary Didier, Chavanon Sandrine, Besson Daniel, Lacour Marie-Hélène, Trémeaud Xavier, Duperron Marie, Poizat Magalie, Durantet Pascal formant la majorité des membres en exercice.

Louveton François donne pouvoir à Dejoux Fabrice.

Dhaiby Dominique, Chirouze Anne-Sophie et Zeimetz Pierre sont excusés.

Le Conseil Municipal nomme Poizat Magalie pour remplir les fonctions de secrétaire. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement. Les pièces suivantes ont été remises lors de l'envoi des convocations ou sur table, ce jour :

- ✓ Le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2024;
- ✓ Une note explicative de synthèse.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22/01/2024.**

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024, ayant été approuvé à l'unanimité, suit la signature au registre de M. le Maire.

**Compte-rendu des délégations exercées par M. le Maire.**

*Décision n° 2024 /D 11 du 29/01/2024 :*

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et AGB Imprimerie pour 380 bulletins municipaux, pour un montant de 1 764.48 € TTC.

*Décision n° 2024 /D 12 du 29/01/2024 :*

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et ô Mémorial pour la reprise d'une tombe abandonnée, pour un montant de 400 € TTC.

*Décision n° 2024 /D 13 du 29/01/2024 :*

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Barraud Gaël TP pour l'aménagement des abords de la Micro-Crèche, pour un montant de 10 710 € TTC.

*Décision n° 2024 /D 14 du 29/01/2024 :*

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Coelho et Fils pour la situation 2 du lot 8 de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 5 356.56 € TTC.

*Décision n° 2024 /D 15 du 29/01/2024 :*

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et ENEDIS pour le raccordement électrique de la Micro-Crèche, pour un montant de 1 591.20 € TTC.

*Décision n° 2024 /D 16 du 29/01/2024 :*

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et CGL pour la situation 4 du lot 6 de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 6 712.60 € TTC.

*Décision n° 2024 /D 17 du 29/01/2024 :*

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et LT Maçonnerie pour la situation 3 du lot 2 de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 19 526.71 € TTC.

*Décision n° 2024 /D 18 du 29/01/2024 :*

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Roulleau Mireille Atelier pour la maîtrise d'œuvre de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 1 800 € TTC.

*Décision n° 2024 /D 19 du 13/02/2024 :*

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Ambition Telecom pour le raccordement fibre de la Micro-Crèche, pour un montant de 450 € TTC.

*Décision n° 2024 /D 20 du 13/02/2024 :*

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et l'entreprise Bezacier pour la situation 3 du lot 3 de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 6 627.19 € TTC.

*Décision n° 2024 /D 21 du 13/02/2024 :*

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Coelho et Fils pour la situation 3 du lot 8 de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 8 047.26 € TTC.

*Décision n° 2024 /D 22 du 13/02/2024 :*

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Lespinasse Energies pour la situation 3 du lot 10 de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 28 515.02 € TTC.

*Décision n° 2024 /D 23 du 13/02/2024 :*

Il est établi un marché entre la commune de Saint Igny de Roche, représentée par son Maire, M. Fabrice Dejoux, et Bourgogne Infiltrométrie pour les tests d'étanchéité de la construction de la Micro-Crèche, pour un montant de 600 € TTC.

#### **Bail Micro-Crèche et portes-ouvertes du 15 mars 2024.**

M. le Maire procède à la lecture du projet de bail avec l'ADMR de Chateauneuf. Il commencerait à courir à compter dès le 1<sup>er</sup> mars 2024, avec un loyer de 450 € / mois, auquel s'ajouterait 160 € de provision de charges pour l'électricité, la maintenance des extincteurs, l'entretien de la PAC, de la ventilation. Les factures d'eau et d'OM seraient payées directement par l'ADMR. Le Conseil Municipal autorise unanimement M. le Maire à signer ce bail.

Une soirée porte-ouverte est organisée par l'ADMR, le vendredi 15 mars, de 16 h à 19 h. Lydie Audet préviendra Mme Durant de la CAF. La Micro-Crèche se nomme « Les Petits Poucets ». Les enfants seront accueillis dès lundi prochain 4 mars.

Tous les tests d'étanchéité sont bons, les extincteurs ont été posés ce matin. Il reste, avant mercredi, date de levée des réserves, des interventions à prévoir pour le menuisier et l'étancheur. Le revêtement de sol n'est pas acceptable en l'état. Forbo, qui est le fabricant du revêtement, doit rédiger un rapport. Ces malfaçons (sol qui se décolle, qui craquèle) vont probablement entraîner un contentieux. Deux solutions s'offrent aujourd'hui à la commune : soit il faut enlever ce revêtement et en reposer un, en respectant bien cette fois le DTU, dans la quinzaine des vacances estivales, soit est installé sur ce revêtement un sol « marmoleum click » dessus créant une légère surépaisseur et la pose de barres de seuil. Cette dernière solution serait compatible avec le parquet chauffant.

#### **Points budgets.**

M. le Maire présente les résultats 2023 de la Commune, de l'Assainissement et du Multiple Rural. La Commission des Finances se réunira lundi 11 mars, à 18 h. La commune a reçu la subvention de l'Europe pour l'Ecole de la Roche (231 750.21 €). Le prêt relai pour la Micro-Crèche n'a donc pas encore été activé.

#### **Bon d'achat Restaurants du Cœur.**

Malheureusement, des familles saintignionnes sont de plus en plus nombreuses à avoir recours aux Restaurants du Cœur. M. le Maire propose de leur financer un bon d'achat à Intermarché Chauffailles. Le Conseil Municipal valide cette proposition et fixe son montant à 1 000 €. Daniel Besson préférerait un bon d'achat correspondant à 1 € par habitant.

#### **Convention entretien voirie communautaire 2024 - 2027.**

La CCBSB transfère, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027, la gestion de l'entretien de la voirie de Saint Igny de Roche, pour la partie fonctionnement à la commune et s'engage à payer en deux fois par an (juin et décembre) le montant d'une prestation, correspondant aux missions suivantes, validée par la production d'une fiche récapitulative :

- Le fauchage, broyage, débroussaillage et nettoyage des bas-côtés, talus et dépendances afin de maintenir les conditions de sécurité nécessaires à la circulation,

- Le nettoyage des fossés, le passage de rigoleuse et la création de saignées,
- La réparation des nids de poule,
- Le nettoyage des aqueducs, regards ou autres matériels nécessaires à la bonne évacuation des eaux pluviales,
- L'achat de fournitures nécessaires à la réalisation des prestations citées ci-dessus.

Le montant de la prestation, correspond aux dépenses de ces seules missions, est calculé sur la base de 0.13 € du m2 de voirie communautaire et s'élève à 8 898.42 € (4 449.21 € en juin et en décembre).

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention.

### **Mise en concurrence participation pour la couverture du risque prévoyance et santé avec le CDG 71.**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à donner mandat au Centre de Gestion 71 pour réaliser la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture des risques prévoyance et/ou santé des agents. Ces contrats collectifs prévoyance et/ou santé prendraient effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Une fois les opérateurs retenus et les conditions financières des contrats connues, le Conseil Municipal choisira librement d'adhérer ou non.

Pour rappel :

- ✓ en matière de prévoyance (maintien salaire), les agents devront obligatoirement adhérer à un contrat, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec une participation communale fixée au minimum à 50 % des cotisations acquittées par les agents ;
- ✓ en matière de santé (mutuelle), la commune devra obligatoirement participer au 1<sup>er</sup> janvier 2026 aux cotisations des agents à raison de 15 € minimum par mois et par agent.

### **Elections européennes du 9 juin 2024.**

Le tour de garde des élections européennes prochaine est fixé ainsi :

<b>8 h 00 - 10 h 00</b>	<b>Fabrice Dejoux</b>	<b>Magalie Poizat</b>	<b>François Louveton</b>
<b>10 h 00 - 12 h 00</b>	<b>Sandrine Chavanon</b>	<b>Mylène Lacour</b>	<b>Marie Duperron</b>
<b>12 h 00 - 14 h 00</b>	<b>Daniel Besson</b>	<b>Xavier Trémeaud</b>	<b>Dominique Dhaiby</b>
<b>14 h 00 - 16 h 00</b>	<b>Lydie Audet</b>	<b>Sandrine Chavanon</b>	<b>Pascal Durantet</b>
<b>16 h 00 - 18 h 00</b>	<b>Fabrice Dejoux</b>	<b>Frédéric Regard</b>	<b>Didier Accary</b>

### **Questions diverses :**

Le CAUE organise, le 5 avril prochain de 17 h à 22 h, un Atelier Partagé pour le projet du centre-bourg. Tous les administrés intéressés par le devenir des parcelles derrière le rond-point seront la bienvenue. Une visite sur le terrain, jusqu'à 19 h, est prévue pour des petits groupes (paysagers, urbanisme...), puis de 19 h à 20 h un apéritif dinatoire sera organisé dans la Salle Polyvalente afin de laisser le temps au CAUE de réaliser un bilan qui sera présenté, dans un 3<sup>ème</sup> temps, jusqu'à 22 h. Un 2<sup>ème</sup> atelier sera programmé en mai pour approfondir le projet et enfin, une réunion publique permettant de lancer une consultation auprès d'aménageurs, sera organisée.

La Commission Communale des Impôts Directs se réunira mercredi 13 mars à 19 h.

Dun Sornin Chauffailles Brionnais a fait un don de 200 € pour l'utilisation de la Salle des Sports. L'Assemblée les remercie sincèrement.

L'entreprise Santi a réalisé un devis pour la réparation du calvaire des Traives (croix sans tête, 750 €) et pour la dépose et repose du calvaire sur la RD 83 menaçant de tomber (2 750 €). Une négociation est en cours avec Mme Petit Démurger propriétaire du terrain où se situe cette croix mais pas de la croix. D'un point de vue sécurité, la responsabilité de la commune pourrait être engagée. Il est proposé de déposer cette croix dans le nouveau cimetière.

M. Pourny Robert souhaiterait effectuer un échange de parcelles boisées. Des discussions sont en cours pour estimer les plantations.

Le Conseil Municipal valide le devis de Auclerc Electricité pour l'achat d'un sonomètre dans la Salle Polyvalente (4 516.80 € pose comprise) et pour l'achat de 25 chaises dans l'école maternelle (devis Wesco de 2023 : 1 701 €).

Il sera rappelé dans les contrats de location de la Salle Polyvalente que le tir de feux d'artifice est soumis à autorisation délivrée au minimum 1 mois avant la location.

Des devis ont été demandés pour remettre en état le Chemin de la Diligence (1 800 €), le terrain de pétanque au-dessus de la Salle des Sports (6 189.60 €).

Une vente par soumissions cachetées est organisée pour la maison appartenant à la succession Montfollet, à Vers Roche. Les propositions d'achat doivent être envoyées, avant le 26 mars 2024, au Service des Domaines, Pôle de gestion des patrimoines privés, 25 rue de la Boudronée 21 000 Dijon.

Daniel Besson présente son plan des localisations futures des concessions dans le nouveau cimetière. Un devis pour des bordures, pour un aménagement en herbes stabilisées sera demandé.

Fabrice Dejoux informe l'Assemblée des remerciements des Classes en 4 pour l'organisation du Concert Gospel le 8 décembre dernier et de la famille de Mme Nicole Lajugie pour l'envoi de fleurs pour le décès de son mari.

La séance est levée à 21 h 30.

**Numéro d'ordre des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 26.02.2024 :**

2024.02.26 / 01 : Bail Micro-Crèche « Les Petits Poucets ».

2024.02.26 / 02 : Bon d'achat Restaurants du Coeur.

2024.02.26 / 03 : Convention de fonctionnement de la voirie 2024-2027 avec BSB.

2024.02.26 / 04 : Protection sociale complémentaire : mandat au CDG 71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque prévoyance (maintien de salaire) de ses agents.

2024.02.26 / 05 : Protection sociale complémentaire : mandat au CDG 71 pour la mise en concurrence d'une convention de participation pour la couverture du risque santé (mutuelle) de ses agents.

**Etat des présences à la réunion du Conseil Municipal du 26.02.2024 signé en page suivante.**

<b>M. le Maire, Fabrice DEJOUX</b>	<b>Mme la Secrétaire, Magalie POIZAT</b>